



Préservation réglementaire de niveau national

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS)

• *Enjeux*

L'important déclin que subissent certaines espèces de faune sauvage à l'échelle du territoire français résulte de la destruction ou la fragmentation de leurs territoires de vie et, pour certaines, d'une chasse intensive. La soustraction à la pression de chasse de certains sites remarquables pour la faune doit permettre la restauration d'espèces menacées ou fragiles. C'est dans ce but que se sont instituées les réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS).

• *Caractéristiques*

Il s'agit de réserves de chasse et de faune sauvage particulières (voir critères de désignation).

Elles sont instituées par un arrêté du Ministère en charge de la chasse. Elles sont au nombre de neuf pour une superficie totale de 35 000 ha sur le territoire français.

Les réserves nationales de chasse et de faune sauvage sont des actes juridiques interdisant la pratique de la chasse et réglementant les activités humaines. Les prélèvements par action de chasse peuvent cependant être autorisés par l'arrêté ministériel de constitution de la RNCFS à des fins scientifiques et/ou de réalisation de modèles de gestion cynégétiques et/ou d'équilibre agriculture/sylviculture/cynégétique. Les captures d'animaux vivants peuvent aussi être autorisées à des fins scientifiques et/ou de translocations pour renforcement de populations.

• *Objectifs*

L'objectif général est l'étude et la conservation des espèces menacées de la faune sauvage (mammifères et oiseaux).

Dans le cas précis de la Réserve des Bauges, les objectifs sont déclinés en trois axes fortement liés, ayant trait à la faune sauvage et ses habitats :

- Axe 1 : maintien de la biodiversité ;
- Axe 2 : réalisation de recherches et d'expérimentations ;
- Axe 3 : formation-information et sensibilisation du public au respect et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

• *Critères de désignation*

Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage est constituée si elle présente une importance particulière :

- en fonction des études scientifiques, techniques ou démonstrations pratiques qui y sont conduites ;
- parce qu'elle abrite des espèces dont les effectifs sont en voie de diminution ou présentant des qualités remarquables ;
- en raison de son étendue.

Mode d'utilisation	• Outil d'aide à la sauvegarde et à l'étude de certaines espèces de faune sauvage et de leur milieu de vie	
Portée juridique et administrative	• Interdiction de tout acte de chasse, mais possibilité de prélèvement d'individus dans le cadre des recherches en cours sur les espèces motivant l'existence de la réserve, et à des fins de repeuplement	
Références juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • Code de l'environnement : art. L. 422-27 et art. R. 422-82 à R.422-94. • Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux 	
Durée d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Durée illimitée, tant que les motifs de sa constitution ou les garanties de sa gestion sont réunis • Réunion annuelle du comité directeur de la RNCFS sous la présidence du Préfet, avec présentation d'un compte-rendu d'activités de l'année écoulée et d'un programme d'actions pour l'année à venir 	
Contacts et documents consultables	Contact départemental	Informations générales
	<p>Direction : Office national des forêts 45 quai Charles Roissard - 73000 Chambéry Tél. 04 79 54 87 83 / www.onf.fr</p> <p>Direction adjointe : Office national de la chasse et de la faune sauvage Maison Faune-Flore - 73630 École Tél. 04 79 54 84 56 / Mél : resbauges@onc</p> <p>Parc naturel régional du massif des Bauges Maison du Parc 73630 Le Châtelard Tél. 04 79 54 86 40 http://www.parcdesbauges.com</p>	
		<ul style="list-style-type: none"> - Site internet de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage : http://www.oncfs.gouv.fr/ - Site internet du Parc naturel régional du Massif des Bauges : http://www.parcdesbauges.com/nature/reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage/